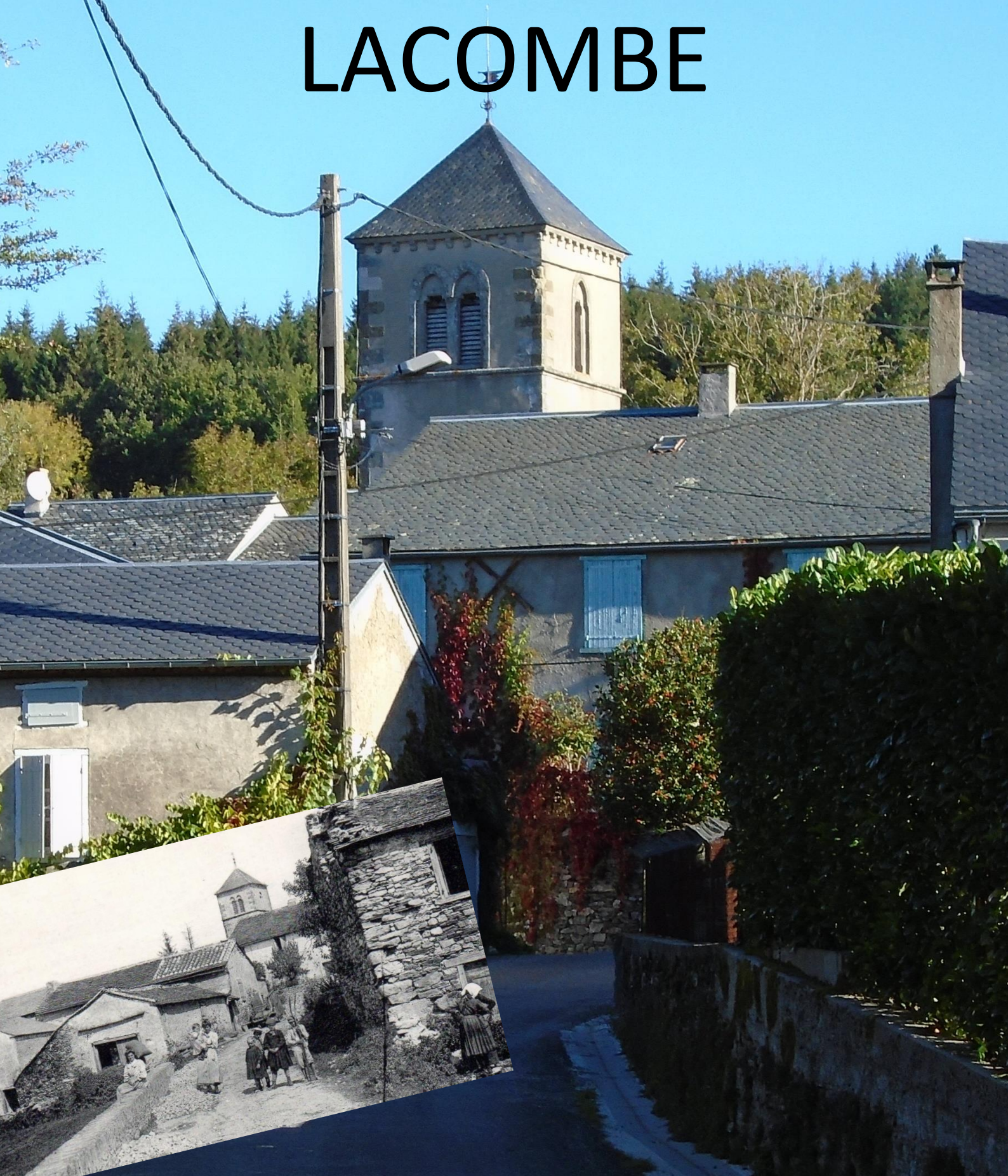


LIVRET D'ACCUEIL LACOMBE





Bienvenue chez vous à LACOMBE !

Vous avez choisi de venir à LACOMBE et je vous en félicite. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous installer chaque année, ce qui témoigne de l'attractivité de notre commune en préservant une qualité de vie.

Pour vous permettre de profiter pleinement de ses atouts et vous associer à sa dynamique, le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité vous offrir les informations dont vous avez besoin. Ce livret vous accompagnera, nous l'espérons, dans votre vie quotidienne. Il n'apportera pas tous les éléments de réponse, mais vous pouvez être assurés que nous nous tenons à votre disposition pour faciliter votre intégration. N'hésitez pas à nous solliciter ainsi que notre site internet.

La publication de notre livret d'accueil est destinée à rapprocher la Municipalité des Lacombois. Il se veut pratique, agréable à lire et adapté aux habitants actuels comme aux nouveaux arrivants. Les lecteurs pourront compléter leurs connaissances et rester au plus près de l'actualité en consultant notre site <https://lacombemairie.wixsite.com/11310> complément indispensable, sans oublier le Bulletin municipal qui paraît régulièrement.

Il fait bon vivre à Lacombe : nous bénéficions d'une exposition superbe dans la Montagne Noire.

Le Conseil Municipal élu en mars 2020 a à cœur de maintenir voire d'améliorer le cadre de vie des Lacombois dans un esprit de convivialité et souhaite voir s'installer à Lacombe de nombreuses familles nouvelles, auxquelles je souhaite par avance la bienvenue !

Benoît SOULIE
Maire de Lacombe



Les origines de Lacombe

Située à une trentaine de kilomètres de Carcassonne, Lacombe compte en 2021 environ 180 habitants pour une superficie de 1499 ha et est située à 750 mètres d'altitude.

Lacombe commune érigée le 8 mai 1864 par démembrement de la commune de Fontiers-Cabardès

Origine du nom : occ. Comba (gaul. Cimba) : combe, vallon.

La commune de Lacombe est environnée de grands près et situé sur les hauteurs de la Montagne Noire, au milieu de magnifiques forêts domaniales et communales. La forêt de la Loubatière et la forêt de Ramondens. La rivière l'Alzeau, origine du canal du Midi, coule à ses pieds. Son altitude et sa position privilégiée parmi de nombreux sites merveilleux font de Lacombe une station estivale de premier ordre. Lacombe n'a été érigée commune que vers 1850 et dépendait auparavant de Fontiers-Cabardès. La demande de séparation avait été faite par les habitants de puis le 28 décembre 1786.

Station estivale très agréable abritée par de grands arbres, baignée par les eaux limpides de l'ALZEAU, qui tombent en cascade, entourée d'immenses forêts, cette coquette station offre un charmant séjour de calme et de repos au milieu de l'air pur et vivifiant.

Situé en bordure de la forêt de la Loubatière, ce bourg formé d'habitations dispersées comme La Galaube, Cals Haut, Cals Bas était autrefois peuplé presque uniquement de bûcherons et de charbonniers qui s'étaient établis dans cette région boisée dans les premières années du Moyen-Âge. Son origine, comme hameau organisé, faisait partie d'une commune. C'est en l'an 1203 que les seigneurs Sicard de Puylaurens et Eléazar d'Aragon décidèrent d'un commun accord de réunir les diverses agglomérations qui se trouvaient sur ces hauts plateaux de la Montagne Noire pour en former un village qu'ils appelèrent « FONTES ».



Chartreuse de la Loubatière

A peu de distance de la maison forestière de la Loubatière, se trouvent les vestiges du couvent que fit bâtir en 1315, Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne, pour y établir des chartreux. Ce monastère portait le nom de Notre Dame de Beaulieu est ensuite Sainte-Marie de La Loubatière. Ce monastère fut ui plus tard en 1523 à la Chartreuse de Castres qui annexa toutes ses dépendances ainsi que ses ressources. A partir de cette date, la Chartreuse ne fut plu habitée et, construite en mauvais matériaux, elle ne tarda pas à tomber en ruines. De nos jours, les quelques pans de murs encore debout sont entourés de broussailles et envahis par le lierre. D'après ces vestiges, la construction mesurait 27 m de longueur et 7 m de largeur et était régulièrement orientée. Devant la maison du garde, on voit encore trois des bornes qui servaient de limite aux possessions de la Chartreuse : elles ont été trouvées dans la forêt



Le trou de la Genièvre est situé dans la forêt de Ramondens. Il y aurait eu une statue de Sainte Geneviève qui marquait l'entrée d'un souterrain. Des pigeons qui s'y seraient engouffrés seraient sortis à Labruguière.

Une légende liée aux loups

On raconte que les Chartreux étaient assiégés par les loups, et qu'ils voulaient s'enfuir sans passer par la forêt mal fréquentée. Ils connaissaient l'entrée d'un souterrain, mais ignoraient quelle pouvait bien être son issue. Et l'on ajoute que, pour savoir où menait ce boyau, ils lâchèrent des canards dans le souterrain. Et la légende ajoute, bizarrement :

« Quand ils les ont vus sortir un moment après, tout près de Labruguière, ils décidèrent de s'enfuir par-là ».

Les moines avaient-ils inventé la longue vue pour voir à plus de 15 km de distance ? Plus sérieusement, cette légende d'un canard qui permet de découvrir l'issue d'un souterrain est un lieu commun dans la tradition orale occitane.

Le Mouton est un rocher sur un socle naturel à côté des mines de la Loubatière.

Le barrage de La Galaube

Dès le 18ème siècle, un barrage sur l'Alzeau avait été prévu pour s'intégrer dans le système hydraulique de la Montagne Noire, afin de participer à l'alimentation du Canal du Midi. S'il a été évoqué à diverses reprises, ce n'est que vers 1985, lorsque l'Institution a été confrontée à un grave problème de pénurie, que ce projet, alors redevenu d'actualité, a été mis en étude pour être réalisé en 2000. Le décret du 24 juin 1998 reconnaît le barrage de la Galaube sur l'Alzeau d'intérêt général et d'utilité publique.

Avec ses 22,5 Mm3 d'apports moyens annuels, comparables à ceux du Sor, l'Alzeau constitue une ressource non négligeable. Il continuera à participer à l'alimentation du Canal du Midi plafonnée à 9 Millions m3 vis-à-vis desquels le barrage de la Galaube est "transparent". Celui-ci permet de s'accommoder du débit de transit de la Rigole de la Montagne (plafonné à 1,4 m3/s) et de **porter la capacité de stockage de l'Institution de 18,8 à 26,8 Mm3.**

Cet ouvrage, dont la réserve peut être transférée dans la retenue des Cammazes via la Rigole de la Montagne, apporte la sécurisation recherchée 95 années sur 100, tout en prenant en compte l'augmentation de la demande en eau potable à venir. Il permet en outre le soutien d'étiage de l'Alzeau (débit garanti à 70 l/s).



Les mines de la Loubatière

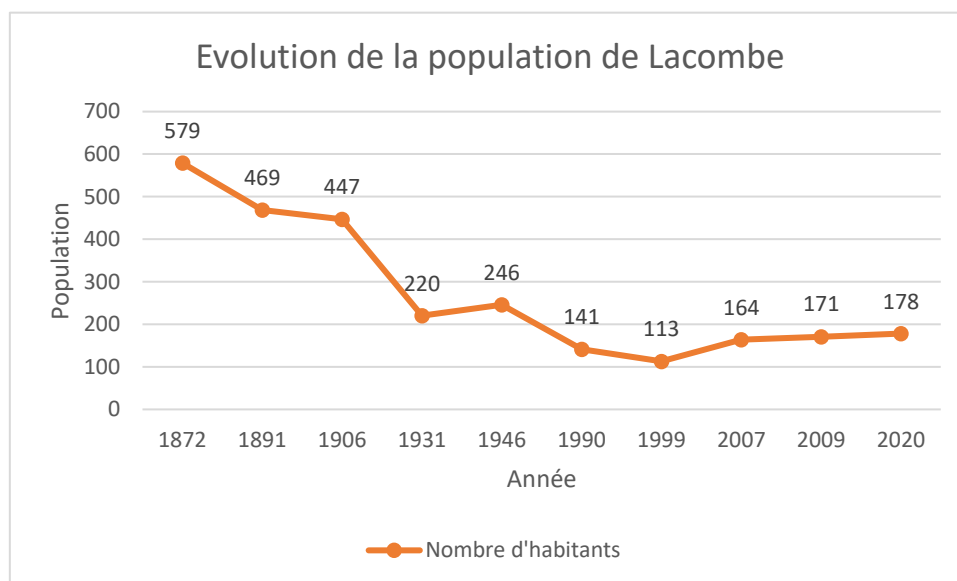
Les minerais de plomb argentifère ont été exploités depuis la plus haute antiquité, les anciens travaux portent les traces d'exploitation par le feu, avant l'invention de la poudre. Gaulois et Romains ont exploité ces gisements ainsi que des gisements de fer, comme en témoignent les immenses ferriers disséminés dans toute la Montagne. La villa Gallo-Romaine du lac de Saint Denis était le centre d'une exploitation très importante de fer. A côté de la mine on a trouvé des vestiges gallo-romains fragments d'amphores, poteries diverses, Des travaux anciens ont été recoupés lors de l'exploitation de la mine.

En 1938 est créé la « Société des mines de la Loubatière » qui va ouvrir la mine.



En mai 1939 débute de la construction de l'usine de traitement du minerai. Entre temps une carrière est exploitée et des travaux préparatoires amorcés (laverie, travers-banc et traçage de la descenderie de la vieille mine). En 1940, la première usine de flottation est construite et démarrée en 1941. A la suite de la baisse du prix du plomb, la mine est fermée le 24 septembre 1962.

Évolution de la population de Lacombe



L'équipe municipale



M. Benoît SOULIE
Maire



M. Laurent MARTIN
1^{er} adjoint



Mme. Nadine GAQUER
2^{ème} adjointe



M. Cyril SOULIE
Conseiller municipal



M. Marcel MAILLOL
Conseiller municipal



Mme. Séverine CARREL
Conseillère municipale



M. Jean-Pierre DOIZON
Conseiller municipal



M. Patrick FOULON
Conseiller municipal



M. Patrick PUECH
Conseiller municipal



M. Hugues FORGERON
Conseiller municipal



Le Conseil municipal

Le Conseil municipal, élu pour un mandat de 6 ans, représente les habitants de la commune et règle par ses délibérations les affaires de celle-ci. Ses attributions (compétences) portent sur de nombreux domaines, parmi lesquels le budget communal, l'urbanisme, les travaux, et l'ensemble des services publics municipaux qui en découlent. Le Conseil se réunit en moyenne une fois par TRIMESTRE en séance publique.

Permanence des élus

Il est possible de rencontrer les élus sur rendez-vous.

Rencontres avec la population lors des vœux du Maire, à la mi-janvier, les Lacombois arrivants sont conviés à un apéritif. Le Maire rappelle les réalisations de l'année écoulée et annonce les projets à venir.

Organisation des services

La Mairie compte 2 services (administratif et technique). Elle emploie 2 agents toute l'année.



Démarches administratives

Accueil de la mairie

Pièces d'identité

Carte d'identité

Depuis 2017, la commune de Lacombe a perdu sa compétence en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Désormais, les demandes devront se faire dans une des 11 communes de l'Aude. Il est impératif de prendre rendez-vous pour constituer le dossier de demande de carte nationale d'identité. La carte d'identité n'est pas obligatoire. Elle est gratuite.

Validité : 15 ans pour les adultes ; 10 ans pour les mineurs.

Passeport

Depuis le passage au passeport biométrique, la Mairie de Lacombe ne délivre plus de passeport. Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 11 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreinte au sein du département de l'Aude.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez bien à vous inscrire sur les listes électorales. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Électoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367.

Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Événements de la vie – État civil

Reconnaissance avant ou après la naissance

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance. Pièces à fournir : une pièce d'identité ; après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement. Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

Mariage civil

Le mariage est célébré à Lacombe si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune de Lacombe.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

Décès

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.). Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

Concessions au cimetière

La commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium. Pour les tarifs, contactez la Mairie ou consultez le site internet.

Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile. Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

Divers

Légalisation de signature

Le demandeur peut se présenter à la Mairie de son domicile afin de signer le document en présence de l'agent de la Mairie officier d'état civil. Pièces à fournir : une pièce d'identité.

Recensement militaire

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire. Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Certificat de résidence

Certificat de vie

Location de salles





Principales réglementations locales

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés.

D'autres arrêtés, préfectoraux, s'imposent à la réglementation locale.

Lutte contre le bruit

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

Réglementation de l'affichage public

Les panneaux portant la mention "Affichage municipal" sont réservés aux informations de la Municipalité. Les panneaux portant la mention "Affichage libre" sont réservés aux associations ou à des affichages à but non lucratif.

Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins

Conformément à l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune. Sauf du 16 octobre au 14 mai **sur déclaration en mairie.**

Réglementation de la décharge verte

Arrêté municipal n°2019-18 du 18 juin 2018 réglementant la zone de déchet verts

Seuls les déchets verts suivants sont autorisés : tontes de gazon, petits branchages, feuilles, taille de végétaux, plantes et végétaux flétris.

Il est strictement interdit d'y déposer des encombrants, des matériaux, des ordures ou des déchets autres que les déchets verts cités ci-dessus.

Il est strictement interdit de déposer des déchets verts à d'autres endroits sur le territoire de la commune de Lacombe hormis la décharge verte.

Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux. Par rapport aux réseaux aériens Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Déclaration des chiens de 1ère et 2ème catégorie :

Conformément à la réglementation en vigueur tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit se présenter en Mairie pour établir une déclaration.

Divagation des chiens

Arrêté Municipal n°2018-20 du 18 juillet 2020 : Un arrêté municipal interdit toute divagation des chiens, seuls et sans maître ou gardien, sur la voie publique communale.

Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) la population est invitée à se faire connaître ou à signaler tout changement de coordonnées, en mairie ou par mail lacombemairie@orange.fr Nous vous demandons de nous informer de toute capacité d'hébergement, de possibilité de prêt de matériel spécifique (outils, compresseurs, groupes électrogènes...) et humains (compétences médicales, linguistiques, spécialisées, techniques...) pour faire face à une situation de crise.



Vie locale et services

Enfance et Jeunesse

Petite enfance

Deux crèches à multi-accueils sont à votre disposition sur le territoire de la Communauté des Communes de la montagne Noire : Collin Colline et les Petits Montagnards. L'accueil multi-accueil est une structure mixte qui associe accueil occasionnel et accueil régulier et permet donc simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet. La volonté est de pouvoir proposer aux familles des solutions de gardes d'enfants adaptées et de pouvoir permettre aux parents de vivre sereinement dans la Montagne Noire.

"Collin – Colline"

Cette structure localisée à Cuxac-Cabardès ouvre de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi Avec une capacité d'accueil de 23 places, elle accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans

Contact : collin.colline@cdcmontagnenoire.fr

Tel : 04 68 26 36 71

"Les Petits Montagnards"

La structure multi-accueil localisée à Saissac accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans du Lundi au Vendredi de 7h00 à 19h00. Sa capacité actuelle est de 16 places.

Contact : lespetitsmontagnards@cdcmontagnenoire.fr

Tel : 04 68 76 64 76

Scolaire

École

Un RPI avec les communes de Saint Denis et Brousses et Villaret a été mis en place.

L'école de Saint-Denis se répartit en 4 classes :

Contact : 04 68 26 17 66

ce.0110547k@ac-montpellier.fr

13 Route de Saissac-11310 SAINT-DENIS

RPI /Lacombe/ Brousses et Villaret/ Saint-Denis

Le ramassage scolaire est possible. L'inscription doit se faire en ligne sur le site de la Région : <https://lio.laregion.fr/transports-aude-scolaire>

Collège

L'établissement secondaire du territoire est le Collège Antoine Courrière situé sur les communes de Cuxac-Cabardès et Fontiers-Cabardès.

Contact : Collège Antoine Courrière

La Bertrande 11390 CUXAC-CABARDÈS / 04.68.26.50.21 / www.clg-courriere-cuxaccabardes.ac-montpellier.fr

Le ramassage scolaire est possible. L'inscription doit se faire en ligne sur le site de la Région : <https://lio.laregion.fr/transports-aude-scolaire>

Accueil de Loisirs

La Communauté de communes de la Montagne Noire assure la gestion et le fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de la Montagne Noire, durant 5 semaines pendant les vacances scolaires d'été et une semaine pendant les vacances de printemps.

L'ALSH, c'est:

- un accueil de proximité et de qualité pour les enfants du territoire
- une solution de garde pour les parents, des activités ludiques et de découvertes pour les enfants.

4 tranches d'âge: 3 -5 ans / 6-8 ans / 9-13 ans et le groupe ados 12-17 ans.

- Possibilité d'accueil des enfants hors CDC sous réserve de places disponibles.
- 24 places pour les moins de 6 ans et de 86 places pour les plus de 6 ans.

Contact : Service Enfance et Jeunesse

04 68 11 12 48 / alsh@cdcmontagnenoire.fr

Les salles municipales

Salle Polyvalente

Elle peut accueillir 80 personnes debout ou 40 assises.

Halle Communale

Elle peut accueillir 180 personnes debout, 150 assises, 105 à table.

Conditions de réservation : voir site Internet (Rubrique Démarche/ réservation de salle). Disponibilités : contacter l'accueil de la Mairie au 0468266169.

Urbanisme



Un projet, envie de construire, besoin d'agrandir votre maison ? Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, vous conseiller ou vous renseigner. Le PLU, son règlement, et les formulaires de demande d'Autorisation d'Urbanisme sont téléchargeables sur le site de la Mairie.

Déchets

La gestion des déchetteries et la collecte des ordures ménagères sont assurées par la Communauté de Communes de la montagne Noire.

Compost Des composteurs sont en vente au service Environnement de la CDC Montagne Noire

Contact : 04 68 11 60 35

Végétaux

Les végétaux peuvent être déposés

Nous vous rappelons que les végétaux ne doivent pas être brûlés, ni jetés dans les conteneurs, mais déposés en déchetterie. Pour les branches, dépôt possible à la décharge verte communale qui est accessible uniquement pour les habitants du Village. Veuillez contacter la mairie pour son accès.

Déchetteries

Trois déchetteries sont à votre disposition sur le territoire de la Communauté des communes Cuxac-Cabardès, Salsigne et Saissac (04.68.11.60.35). Un justificatif de domicile est à présenter **OBLIGATOIREMENT**

Les déchets acceptés sont les suivants :

- Cartons
- Journaux, revues et magazines
- Métaux et la ferraille
- Encombrants ménagers (mobilier, literie, ...)
- Déchets végétaux de jardin
- Gravats
- Verre ménager
- Huile de moteur usagée
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Piles
- Batteries
- Peintures
- Huile végétale
- Certains déchets toxiques (solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, aérosols)
- Sources lumineuses (tubes fluorescents, ampoules)
- Bois
- Bouteilles en plastique
- Pneumatiques
- Textiles
- Cartouches d'encre d'imprimantes ou de photocopieurs

gravats et les déchets verts sont exclus du ramassage. Les inscriptions se font uniquement par téléphone au 04 68 11 60 35 le lundi, le mardi ou le vendredi (deux semaines minimums avant la date du passage).

Dans la poubelle verte, ne déposer que les emballages et flaconnages en plastique et carton, les papiers, les petits cartons, les emballages métalliques (acier et aluminium), directement dans le container sans les mettre dans un sac. Tous les autres déchets ménagers (et seulement les déchets ménagers) sont à déposer dans un sac plastique, puis dans la poubelle grise. Pour le verre, des containers spécifiques sont répartis sur la commune.

Transport à la demande

Grâce au transport à la demande, vous pouvez vous rendre dans les communes desservies en réservant votre place la veille de votre déplacement

Ligne TAD 1130 : Un véhicule de transport assure la liaison entre LACOMBE et LAPRADE jusqu'au point d'arrêt de la ligne régulière AUDELIGNES aux Martys LA PIALE le mardi et le samedi

Pour Réserver :

Étape 1 : Vous devez adhérer au service en vous inscrivant en ligne sur le site www.aude.fr/inscription-tad ou sur papier à l'aide du formulaire. Cette démarche n'est à effectuer qu'une seule fois.

Étape 2 : Vous devez réserver votre déplacement la veille avant midi en appelant la plateforme de réservation au 04 68 72 83 49. Le soir même les horaires vous seront communiqués pour l'aller et le retour de votre trajet.

Tarif : 1 euro le trajet

Renseignements : Maison de Services au Public au 04 68 26 33 22



CUXAC-CABARDES

TEL : 04.68.11.60.35

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES D'ÉTÉ						
14H-18H		14H-18H	14H-18H	14H-18H	9H-12H	
HORAIRES D'HIVER						
13H30-17H		13H30-17H	14H-17H	14H-17H	9H-12H	

SALSIGNE

TEL : 04.68.71.55.21

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES D'ÉTÉ						
		9H-12H			9H-12H	
		14H-18H			14H-18H	
HORAIRES D'HIVER						
		9H-12H			9H-12H	
		13H-17H			13H-17H	

SAISSAC

TEL : 04.68.11.60.35

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES D'ÉTÉ						
	14H-18H	14H-18H			9H-12H	
					14H-18H	
HORAIRES D'HIVER						
	14H-17H	13H30-17H			9H-12H	
					13H30-17H	

Collecte des ordures ménagères et tri sélectif

Ordures ménagères : lundi matin

Tri sélectif : jeudi matin

Ramassage des encombrants : Un passage par mois le jeudi matin. Il s'adresse aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes n'ayant pas de moyens de transport. Les gros encombrants qui ne contiennent pas dans un véhicule (sommiers, matelas, meubles...) peuvent aussi être enlevés sur demande. Les

Cabine à livres

Les livres de la cabine sont accessibles à tous (adultes et enfants) 24h/24h et sans inscription.

Vous empruntez un ou plusieurs livres pour le temps qu'il vous plaira. Vous pouvez remettre en place le (ou les) livre(s) empruntés ou le(s) garder chez vous ou le(s) remplacer par d'autres livres à condition qu'ils soient en bon état et qu'ils aient un contenu approprié. Vous devez veiller au rangement des livres dans la cabine pour éviter qu'ils ne tombent et s'abîment.

Piscine intercommunale CUXAC-CABARDES

Depuis la reprise de la structure en novembre 2015, la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire propose de l'innovation. Les élus et les agents ne cessent de travailler à son amélioration afin de répondre au mieux aux attentes des usagers de notre territoire : activité Aquabike, après-midi Halloween, soirée zen... Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 04.68.26.50.90 ou écrire à piscine@cdcmontagnenoire.fr

Déneigement

Chaque hiver, la Commune se mobilise afin de pouvoir faire face aux chutes de neige. Les Agents techniques de la Commune assurent le déneigement des voiries communales (voies de circulation automobile, trottoirs devant les espaces publics) et il appartient aux riverains (habitants, propriétaires, commerçants) de déneiger les parties communes situées devant chez eux. Pour permettre un déneigement efficace, il est indispensable que les rues soient libres afin de permettre l'accès aux engins de déneigement. Sachez être patient, toutes les voies dont la commune a la charge, sont dégagées dans un ordre précis qui respecte les priorités de circulation. Enfin, soyez prudents, attention aux chutes de neige et de glace provenant des toitures.



Le blason de la commune



Commune de Lacombe

Le blason de Lacombe a été composé en 2020 et se décrit ainsi : « fascé d'argent et d'azur chaussé de l'un dans l'autre. Au chef de sable chargé d'une croce d'or issante ».

Toponymie

Le nom est d'origine latine « Comba », la vallée.

Explications

Les fascé argent et azur symbolise des ondes. Ils viennent représenter saint Nazaire et saint Celse les deux saints patrons du village dont le miracle le plus connu est d'avoir marché sur l'eau alors que l'on voulait les noyer.

Ces ondes représentent également les nombreux cours d'eau du territoire communal dont le Baisse, la source de la fontaine de Caxan, la fontaine du Cheval Mort et la rigole de la montagne.

Le chaussé stylise la vallée qui a donné le nom au village.

Le chef est noir (de sable) pour représenter la Montagne Noire, massif dans lequel se trouve Lacombe.

Le sommet de croce indique la présence du monastère de Beaulieu.

Les ornements représentent du châtaigner qui pousse sur les hauteurs de la commune, honorant ainsi ses forêts.

Intercommunalité

La Communauté de communes de la Montagne Noire

Contact : 04 76 08 04 57 - Site : <https://www.cdcmontagnenoire.fr/>

Les communautés de communes ont été créées par les articles 71 et suivants de la « loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République », afin d'exercer en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts. Ce régime juridique a été modifié à plusieurs reprises, notamment par la Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, puis la loi du 27 février 2002.

La communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La loi du 16 Décembre 2010 a eu pour conséquence la rationalisation des intercommunalités. Le Département de l'Aude comprenait 29 intercommunalités avant le 1er janvier 2014, il en compte 11 aujourd'hui.

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de la Montagne Noire a été créée par un arrêté inter-préfectoral du 30 Mai 2013. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès et de la Communauté de Communes Cabardès Montagne Noire. Cette fusion est effective depuis le 1er Janvier 2014.

Constituée de 24 communes puis 23 au 1er janvier 2017 (Les Cammazes a rejoint la CDC Lauragais Revel Sorézois) et de 22 communes au 1er janvier 2020 (Trassanel a rejoint Carcassonne Agglo), la Communauté de Communes de la Montagne Noire compte 6150 habitants pour une superficie de 300.87km².

22 communes sont situées dans la Région Occitanie et dans le département de l'Aude. L'ensemble du territoire est classé zone de montagne et zone de revitalisation rurale. Deux zones Natura 2000 sont référencées, la vallée du Lampy et la vallée de la Clamoux.

LES COMPÉTENCES

Un document de référence : Les statuts de la nouvelle intercommunalité définis dans l'arrêté inter préfectoral du 30 Mai 2013. Les statuts rassemblent les domaines d'interventions pour lesquels la Communauté de Communes est compétence pour agir. Légalement en cas de fusion, c'est la somme des compétences des Communautés qui fusionnent qui définit les compétences de la nouvelle intercommunalité. Le Conseil Communautaire du 20 Février 2014 a décidé de conserver l'intégralité des compétences optionnelles.

Synthèse des statuts de la future Communauté de communes de la Montagne Noire:

Elle a en charge les compétences suivantes : Aménagement de l'espace- Actions de développements économiques - Protection et mise en valeur de l'environnement - Politique du logement et du cadre de vie - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de et élémentaire- Action sociale, Enfance Jeunesse, Petite enfance - Gestion des relais de télévision.



Coordonnées utiles

Secrétariat de Mairie

2 rue de la Mairie
11310 LACOMBE
04.68.26.61.69
lacombemairie@orange.fr
Site : <https://lacombemairie.wixsite.com/11310>

Heures d'ouverture : mardi et jeudi : de 9h15 à 12h - 13h00- 17h00.
Permanences : les élus reçoivent UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Poste Bureau de Saint Denis

6 route de Saissac
11310 SAINT DENIS
Site : www.laposte.fr

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Gendarmerie COB Montagne Noire : 17
Pompiers : 18
TRESOR PUBLIC Carcassonne : 04 68 10 21 60 / sgc.carcassonne@dgfip.finances.gouv.fr
Notaire CUXAC CABARDES : 04 68 26 50 13
Préfecture Carcassonne 04 68 10 27 00 / prefecture@aude.gouv.fr

Député de la circonscription : Julien RANCOULE
(julien.rancoule@assemblee-nationale.fr)

Sénateurs : Sébastien PLA (s.pla@senat.fr) et
Gisèle JOURDA (04 68 24 77 24 / permanence.jourda@orange.fr)

Conseil départemental de l'Aude

Présidente Hélène Sandragne(presidence@aude.fr)
Conseillère départementale : Stéphanie HORTALA
(stephanie.hortala@aude.fr)

Conseil régional Occitanie Présidente : Carole Delga (contact@laregion.fr)

CDC Montagne Noire

Président : Cyril DELPECH
04 68 47 16 02 / contact@cdcmontagnenoire.fr

Numéro européen : 112

Gratuit pour personnes
sourdes et malentendantes : 114

Centre antipoison : 05 61 77 74 47

Drogue tabac alcool info service : 113

Enfance maltraitée : 119

Électricité : 0810 333 338

Impôts (Déclaration et traitement administratif) :

Cite Administrative, Place Gaston Jourdanne, 11000 Carcassonne
Contact : 04 68 77 44 44/
sip.carcassonne@dgfip.finances.gouv.fr
Site : www.impots.gouv.fr



MARCHAND DE FRUITS & LÉGUMES

TOUS LES LUNDIS

18h

PLACE DE LA MAIRIE
11 310 LACOMBE

Toute la vie municipale

Sur <https://lacombemairie.wixsite.com/11310>

The screenshot shows the website for the Commune de Lacombe. At the top, there is a navigation menu with links for Accueil, Vie Municipale, Urbanisme, Démarches, Plan Communal de Sauvegarde, Informations, Contact, and Divers. Below the menu is a search bar with the text 'Recherche...'. The main content area features a large image of a house and a green banner with the text 'Commune de Lacombe'. Below this, there are several icons representing different services: 'Liens Administratifs utiles' (including MONTAGNE NOIRE, l'Assurance Maladie, ALLOCATIONS FAMILIALES, and MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDAIRES), 'MARCHAND DE FRUITS & LÉGUMES' (TOUS LES LUNDIS 18h PLACE DE LA MAIRIE 11 310 LACOMBE), 'Bourse aux jouets' (BOURSE AUX JOUETS PUEERICULTURE 19 NOVEMBRE 2023), and other community events like 'JOURNÉES FRANCE SERVICES'.

